

Troisième Boîte à Outils de Collecte de Fonds

mitocanada

Aidez MitoCanada à Energiser les vies

La Fondation MitoCanada (MitoCanada) est la seule fondation canadienne de santé enregistrée qui se consacre à transformer la vie des personnes atteintes de maladies mitochondriales.

MitoCanada s'engage à fournir des connaissances, de l'éducation et du soutien pour améliorer la qualité de vie et s'investit dans la recherche qui aidera à découvrir des traitements et, en fin de compte, un remède contre les maladies mitochondriales. Nous favorisons un avenir où les Canadiens touchés par cette maladie débilitante se sentent inspirés, autonomes et soutenus pour vivre leur vie optimale.

MitoCanada a été créé en 2010 par un groupe de parents passionnés dont la vie a changé radicalement et pour toujours lorsque leurs enfants en bonne santé ont reçu un diagnostic de maladie mitochondriale. Ne voulant pas être victimes de ces bouleversements du sort, ces parents courageux ont cherché des solutions pour leurs enfants et pour protéger les personnes de tous âges contre les maladies mitochondriales.

MitoCanada a connu une croissance considérable au fil des ans et est fière d'être la voix unie des Canadiens vivant avec ou à risque de développer une maladie mitochondriale. Lorsque vous appuyez notre fondation, vous appuyez la communauté des Canadiens qui comptent sur nos programmes d'éducation et de soutien; vous aidez à faire progresser la recherche axée sur le patient et à aider nos efforts de défense des intérêts.

Chaque année, des partisans passionnés organisent des collectes de fonds dans leurs communautés pour faire progresser le travail de MitoCanada, et nous sommes reconnaissants d'avoir confiance et dévoué à la cause. Merci de montrer de l'intérêt à accueillir un tiers collecteur de fonds dans votre communauté. Pour garantir le succès de votre collecte de fonds, nous avons créé cette boîte à outils pour vous aider à planifier et organiser votre activité de collecte de fonds de tiers.

Nous apprécions votre soutien et votre dévouement à notre cause et nous sommes impatients de voir votre collecte de fonds sensibiliser et financer et aider à changer des vies!

Chauffé,



Kate Murray
Président et PDG, MitoCanada

Qu'est-ce qu'une collecte de fonds tierce?

Un tiers collecte de fonds est un événement ou une activité planifiée, organisée et organisée par une personne, un groupe communautaire ou une entreprise qui ne travaille pas pour MitoCanada mais qui souhaite soutenir nos activités.

Bien que l'équipe de MitoCanada ne soit pas responsable de la planification et de l'exécution d'une collecte de fonds tierce, nous fournirons du soutien et l'accès aux documents MitoCanada au besoin. Une fois que vous avez rempli notre [formulaire de collecte de fonds](#), un représentant de MitoCanada communiquera avec vous pour en apprendre davantage sur vous et votre intérêt pour la collecte de fonds pour MitoCanada, répondre aux questions et vous guider à travers toute information supplémentaire nécessaire.



Guide étape par étape

Étape 1 - Brainstorm

Décidez quel type d'événement vous souhaitez organiser. Décidez de votre objectif de collecte de fonds. Décidez comment vous allez faire votre collecte de fonds.

Si vous recherchez des idées de collecte de fonds, vous voudrez peut-être envisager les éléments suivants:

Vente au four	Fête d'anniversaire	Événement de bowling
Salon de voiture	Lavage de voiture	Vente d'art
Collecte de fonds de la société	Danse-a-thon	Dîner fête
Défilé de mode	Soirée de gala	Vente de garage
Fête du thé de jardin	Tournoi de golf	Vente en ligne
Course de poker	événement de ski	Soiree de trivia
Événement de marche Marche-a-thon	Événement de yoga	1, 5, 10 km evenement de course

Étape 2- Parlez-nous de votre collecte de fonds

Remplissez le [formulaire](#) de collecte de fonds en ligne sur notre site Web. Notre équipe de collecte de fonds examinera votre demande et communiquera avec vous pour en savoir plus sur l'activité de collecte de fonds que vous aimeriez planifier et discuter des moyens que nous pouvons soutenir vos efforts. Si vous souhaitez communiquer avec un membre de l'équipe de collecte de fonds de MitoCanada, veuillez envoyer un courriel: fundraising@MitoCanada.org.

Une fois que vous avez discuté de votre idée de collecte de fonds avec un représentant de MitoCanada, nous vous fournirons une entente de collecte de fonds de tiers à remplir. Ce formulaire présente tous les détails importants dont nous avons besoin pour examiner et approuver votre activité de collecte de fonds.

Ensuite, nous pouvons vous aider à démarrer en fournissant les éléments suivants:

- Conseils pour guider votre processus de planification
- Ressources incluses dans ce paquet et sur notre site Web telles qu'une lettre de demande de don d'échantillon et un formulaire de collecte de don d'échantillon, une signalisation de MitoCanada, des brochures et une renonciation au consentement de photo d'échantillon et une renonciation au consentement de participation d'échantillon

- Le logo « en soutien à » de MitoCanada
- Demandez à un représentant MitoCanada d'assister à votre collecte de fonds
- Énumérez votre collecte de fonds sur le site Web de MitoCanada
- Partagez votre collecte de fonds dans notre bulletin trimestriel et sur nos canaux sociaux
- Mettez en place votre page de collecte de fonds de pair-à-pair MitoCanada sur notre plateforme CanaDon (CanadaHelps)
 - Procède les dons en ligne
 - Émette les reçus fiscaux et les courriels de remerciement

Étape 3 - Assemblez votre équipe

- Assembler un comité de collecte de fonds ou une équipe d'amis, de famille et de collègues partageant les mêmes idées
- Partagez des détails sur le type de collecte de fonds que vous allez organiser
- • Envisagez un thème pour l'événement, décidez d'un objectif de collecte de fonds et planifiez la façon dont vous collecterez des fonds
- Attribuer ou déléguer des postes à chaque comité ou membre de l'équipe, en s'appuyant sur les compétences, l'expertise et les expériences que chacun apporte.
- Par exemple, envisagez d'affecter la gestion financière à un membre ayant une formation financière
 - Les autres postes à attribuer comprennent la décoration, les prix, les commandites, les aliments et boissons, la vente de billets et les dons

Étape 4 - Sélectionnez une date et un lieu

Pensez à un lieu qui vous convient et à vos invités qui dispose d'un grand parking et peut accueillir le nombre d'invités / participants que vous souhaitez inviter. Une fois que vous avez un lieu, sélectionnez une date et une heure et tenez compte des conditions météorologiques à certaines périodes de l'année.

Étape 5 - Faire un budget

Créez un budget comme l'exemple du budget-modèle qui indique votre objectif de collecte de fonds, les sources de revenus (y compris les revenus autres que les dons) qui compenseront les dépenses et les dépenses liées aux événements.

Des exemples de revenus autres que les dons qui peuvent être utilisés pour compenser les dépenses comprennent:

- Frais d'inscription
- Vente de billets
- Sponsors
- Enchères en direct ou silencieuses
- Raffles
- 50/50 tirage(s)

- Ventes de nourriture/boissons

Veillez noter : Les dons faits pour appuyer votre activité de collecte de fonds et recueillir des fonds pour MitoCanada ne peuvent pas être utilisés pour payer les dépenses liées à l'événement. Seuls les revenus non donataires peuvent être utilisés pour couvrir vos dépenses. Il est important de souligner que MitoCanada ne couvrira pas les dépenses liées aux événements.

Identifiez vos dépenses. Des exemples de dépenses peuvent inclure:

- Locations et lieu
- Décorations
- Aliments et boissons
- Impression (signalisation, affiches, etc.)
- Divertissement
- Publicité
- Prix et cadeaux
- Assurance
- Frais de licence
- Les coûts promotionnels

Étape 6 - Planifiez votre événement

Voir la liste de contrôle d'événement d'exemple pour obtenir quelques idées pour vous aider à planifier votre événement.

Plan d'action

Un plan d'action est un document qui décrit les étapes, les tâches et les délais spécifiques requis pour vous assurer que votre événement se déroule sans heurts. En créant un plan d'action, vous pouvez gérer efficacement tous les aspects de votre collecte de fonds et maximiser les efforts pour atteindre vos objectifs de collecte de fonds. Nous avons créé un plan d'action d'échantillon que vous pouvez utiliser ou adapter pour répondre à vos besoins.

Étape 7 - Lever des fonds

Inscriptions, billets, parrainages, tirages au sort et tirages 50/50

Il est important que vos revenus non-donations (par exemple, la vente de billets, les commandites, les tirages au sort et les 50/50) couvrent vos dépenses. S'il vous plaît laissez-nous savoir si vous souhaitez des conseils sur la fixation des niveaux de parrainage, les billets de prix, les tirages au sort et les articles aux enchères.

Utilisez notre trousse de parrainage d'échantillons pour créer un appel de commandite unique à votre collecte de fonds. Ce modèle vous aidera à raconter votre histoire, à partager votre « pourquoi », à créer une liste de différentes occasions de parrainage et à présenter des informations importantes que les sponsors potentiels doivent prendre une décision de financement. Si vous envisagez d'organiser une vente aux enchères silencieuse, que vous cherchez des prix de porte ou que vous souhaitez demander un don d'entreprise, vous pouvez choisir d'utiliser notre lettre de demande de don d'échantillon pour rédiger une demande.

Collecte de fonds en ligne

La collecte de fonds en ligne est un moyen efficace et efficace d'engager les partisans et de leur faciliter la participation à votre collecte de fonds. MitoCanada peut vous aider à créer une page de collecte de fonds, pour aider à recueillir des promesses et des dons.

Collecte de fonds hors ligne

Vous pouvez recueillir des dons en espèces et des chèques en personne avant et à votre collecte de fonds. Ces renseignements peuvent être facilement enregistrés en utilisant notre formulaire de collecte de dons d'échantillons.

Veillez vous assurer que les chèques sont faits à:

MitoCanada Foundation
30022-478 Dundas Street West
Oakville, ON, L6H 7L8

Veillez vous assurer de recueillir les renseignements suivants pour les donateurs qui font des dons en espèces ou en cheque:

- Montant du don
- Type de don: argent / chèque
- Prénom et prénom
- Adresse complète
- Email et/ou numéro de telephone

L'enregistrement précis aide MitoCanada à émettre des lettres de remerciement et des reçus fiscaux aux donateurs. Veuillez envoyer tous les dons et renseignements sur les donateurs à MitoCanada dans les 60 jours suivant votre collecte de fonds.

Il est important de noter que MitoCanada n'est pas en mesure de:

- Fonds ou remboursement des dépenses
- Fournir des listes ou des coordonnées des donateurs ou des sponsors
- Fournir des contacts médias
- Solliciter des commandites ou des prix
- Gérer les recettes et les dépenses
- Demander ou obtenir des permis d'alcool ou une assurance responsabilité civile pour une collecte de fonds

Étape 8 - Promouvoir votre collecte de fonds

Promouvoir votre collecte de fonds autant que possible. Préparez un plan de promotion en tenant compte des objectifs de votre événement, de votre objectif de collecte de fonds, de votre public cible et de votre message.

Votre plan pourrait inclure les éléments suivants :

- Identify local celebrities or dignitaries to invite to your event and promote their attendance once they confirm.
- Communication channels to promote your fundraiser:
 - Médias d'information: les journaux locaux, les stations de radio et de télévision peuvent vouloir promouvoir votre collecte de fonds
 - Médias sociaux
 - Pages d'événements communautaires en ligne, tableaux d'événements communautaires, pages Facebook communautaires page Facebook
- MitoCanada fera la promotion de votre collecte de fonds sur ses canaux de médias sociaux, son site Web et son bulletin électronique trimestriel
- Utilisez notre Avis aux médias d'échantillons pour contacter les médias avant votre collecte de fonds

Prendre des photos et des vidéos est un excellent moyen de promouvoir votre événement et toute collecte de fonds MitoCanada que vous souhaitez organiser. Si vous allez prendre des photos et des vidéos, assurez-vous que vos invités/participants signent un Exemple de renonciation au consentement à l'image et affichez un panneau indiquant que « les photos/vidéos peuvent apparaître dans les documents marketing futurs tels que, mais sans s'y limiter, les médias sociaux, le site Web de MitoCanada, les publications, les affiches, etc. »

Étape 9 - Profitez du plaisir!

Le jour de votre collecte de fonds, mettez votre programme de « journée de jeu » en action et profitez des fruits de votre travail! Vous avez réuni des amis, des membres de votre famille et des membres de votre communauté pour aider à améliorer la vie des Canadiens atteints de maladies mitochondriales. Vous rassemblez l'énergie et la passion d'une communauté pour faire une différence!

Étape 10 - Après le plaisir

Il reste encore du travail à faire avant de passer un bref message sur votre collecte de fonds. Pour vous aider à repousser ces dernières à faire, nous avons créé une liste de contrôle d'échantillonnage d'échantillonnage.

Merci

Chez MitoCanada, nous vous remercions tous de votre générosité et de votre gentillesse en accueillant une collecte de fonds de tiers en soutien à notre fondation. Votre dévouement et votre engagement à avoir un impact positif dans notre MitoCommunity sont réchauffés et très appréciés. Vos efforts vont grandement aider MitoCanada à transformer la vie des Canadiens qui vivent avec ou qui risquent de développer une maladie mitochondriale. Ensemble, nous faisons une réelle différence en répandant l'espoir et energiser des vies !

FAQ

Q: Puis-je désigner les secteurs de programme que je voudrais que les fonds soient affectés?

A: Oui. Veuillez travailler avec l'équipe de collecte de fonds de MitoCanada pour déterminer dans quel domaine vous souhaitez que les recettes soient affectées. Vous pouvez également choisir de faire en sorte que le produit soutienne les zones les plus nécessiteuses.

Q: MitoCanada couvrira-t-il l'une de mes dépenses de collecte de fonds de tiers?

A: Non. MitoCanada ne couvrira pas les dépenses liées aux collectes de fonds de tiers. Les organisateurs d'événements tiers sont responsables de la gestion de leur budget de sorte que les coûts sont couverts par des revenus non liés au don (tels que les frais d'inscription, la vente de billets, les parrainages, les enchères en direct ou silencieuses, les tirages 50/50, les ventes de produits alimentaires et de boissons). Conformément aux règlements de l'ARC, les dons recueillis lors de l'événement ne peuvent pas servir à couvrir les dépenses de collecte de fonds.

Q: MitoCanada fournira-t-il des bénévoles pour aider à ma collecte de fonds?

A: En raison de la limitation du personnel et des ressources, MitoCanada ne peut garantir le soutien bénévole à votre collecte de fonds; toutefois, nous sommes heureux de discuter du moment et de la portée de votre collecte de fonds et de vous aider si possible.

Q: Puis-je tenir une tombola ou un tirage 50/50 à ma collecte de fonds?

A: Oui. Si vous choisissez de tenir un tirage au sort ou un tirage au sort 50/50, MitoCanada peut demander un permis de tombola de votre province. Comme la licence est délivrée sous le nom de MitoCanada, 100 % de la tombola ou 50/50 du produit doit être remis à MitoCanada, et un représentant de MitoCanada doit être présent à l'événement pendant la tombola ou le tirage au sort.

Q: Mes participants peuvent-ils recevoir des reçus fiscaux pour leur soutien?

A: Cela dépend du type de soutien que vos participants apportent. Un reçu fiscal sera émis si un participant fait don de 20 \$ ou plus. Un reçu fiscal ne peut être émis si un participant achète un objet silencieux ou live de vente aux enchères, une tombola ou un billet 50/50. MitoCanada respecte les règlements de l'ARC. Si vous avez des questions concernant les reçus fiscaux, veuillez [consulter Cadeaux et reçus - Canada.ca](#) ou contactez-nous.

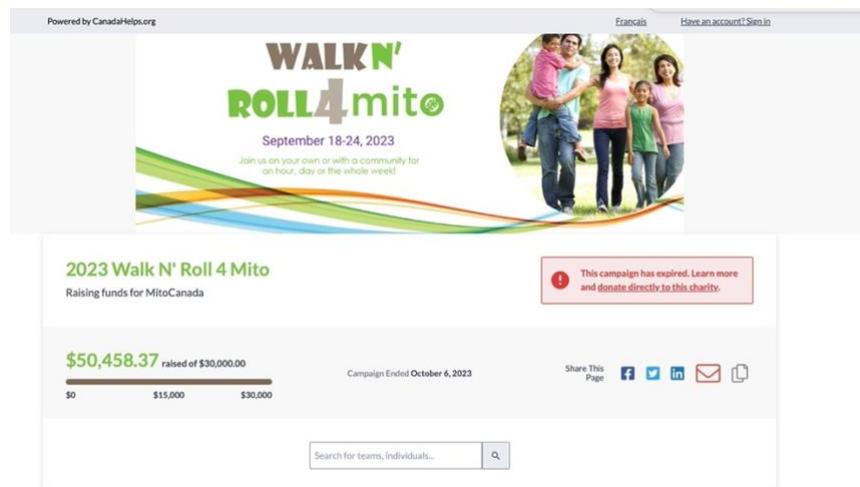
Q: Comment puis-je soumettre les fonds que j'ai recueillis?

A: Nous serions ravis de vous remercier en personne. Lorsque vous êtes prêt à soumettre les fonds que vous avez recueillis, nous aimerions prendre un moment pour vous rencontrer et prendre une photo de vous tenant le «grand chèque», si vous êtes ouvert à le faire.

La plateforme de collecte de fonds de MitoCanada

MitoCanada utilise la plateforme de collecte de fonds CanaDon Peer-to-Peer (P2P) pour gérer tous les événements de collecte de fonds, y compris les collectes de fonds de tiers. Cette plateforme et cet outil de collecte de fonds nous aident à rester connectés à nos supporters et facilitent l'organisation d'un événement de collecte de fonds! Cela rend également le partage de collectes de fonds sur les réseaux sociaux rapide et facile.

Nous vous aiderons à créer une page d'événement de collecte de fonds pour des collectes de fonds tierces comme vous. Sur cette page, partagez votre histoire et vos objectifs de collecte de fonds, incorporez des images que vous souhaitez utiliser et partagez d'autres détails importants concernant votre collecte de fonds. Une fois votre page configurée, il est facile de commencer à collecter des dons. Un exemple de l'une de nos pages d'événements de collecte de fonds peut être consulté [ici](#).



Partagez votre page de collecte de fonds avec votre communauté en envoyant des courriels et en partageant sur vos canaux sociaux. Les individus peuvent alors facilement faire un don en utilisant leur carte de crédit, PayPal ou GooglePay. Les fonds vont directement à MitoCanada, sont reçus d'impôt et sont affichés sur votre page de collecte de fonds pour que tous puissent voir et voir à quel point vous êtes proche de votre objectif de collecte de fonds!

Une fois le don effectué, un reçu fiscal sera émis en temps réel. Nous vous aiderons à créer un message de remerciement unique à vos donateurs, qui peut être émis en un clic.

Licences et assurances

Certaines activités, notamment les tirages au sort et les permis d'alcool, exigent des permis spéciaux et une assurance. Vérifiez auprès de votre lieu pour tout besoin de licence spéciale. En tant que collecteur de fonds tiers, votre collecte de fonds n'est pas couverte par les polices d'assurance de MitoCanada. Nous vous suggérons d'avoir votre propre assurance pour toutes les activités que vous entreprenez.

Veuillez vérifier auprès de votre municipalité locale pour déterminer quels permis ou permis sont requis pour accueillir une collecte de fonds.

Licences de rosette

Si vous voulez détenir une tombola, y compris un tirage 50/50, MitoCanada peut être en mesure de demander la licence de tombola de la loterie et de jeux de la province de votre région en votre nom.

- Pour les tirages au sort dont les prix sont inférieurs à 2 500 \$, il peut prendre jusqu'à 3 semaines pour l'approbation
- Pour les tirages au sort dont le prix est de 2 500 \$ ou plus, il peut prendre 3 à 5 semaines pour l'approbation

Vous pouvez détenir plus d'une tombola ou 50/50 tirage à votre collecte de fonds, mais chacun doit avoir sa propre licence de la Loterie and Gaming Association de votre province.

Si MitoCanada demande ces licences en votre nom, MitoCanada sera responsable de la communication de l'information à l'Association provinciale des loteries et des jeux, et un représentant de MitoCanada devra être sur place pendant le tirage. Les achats de billets de tombola ne sont pas admissibles à un reçu fiscal.

Tous les talons de billets, les revenus, la liste des dépenses et les renseignements du gagnant doivent être soumis à MitoCanada dans les 10 jours suivant le tirage.

- Les billets ne peuvent être annoncés, vendus ou distribués que dans la province avec la licence de loterie et de jeux.

Toute publicité sur Internet faisant la promotion d'une tombola doit inclure les informations suivantes : « Les billets ne peuvent être achetés ou vendus qu'à l'intérieur de la province ».

Si vous souhaitez obtenir un permis de tombola, vous devez remplir notre formulaire de demande de licence de jeu MitoCanada (annexe L). Si la province approuve la demande de licence de jeu, vous devez remplir notre rapport de synthèse financier MitoCanada Raffle (annexe M). Le personnel de collecte de fonds de MitoCanada vous aidera dans ce processus. Tu peux leur envoyer un email fundraising@MitoCanada.org.

Informations de réception fiscale

MitoCanada **DOIT** respecter les règles et règlements concernant les reçus fiscaux décrits par l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour protéger notre statut de bienfaisance.

Il est important de revoir les règles et règlements concernant les reçus fiscaux avant de planifier votre collecte de fonds. Il est de votre responsabilité de communiquer les décisions concernant les recettes fiscales aux participants à la collecte de fonds. Assurez-vous de comprendre votre événement de collecte de fonds en détail et de savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas offrir.

Veuillez consulter les règles de l'Agence du revenu du Canada concernant les [dons et la réception.-Canada.ca](#)

MitoCanada ne peut fournir des reçus fiscaux que si :

1. Vous avez notre formulaire de collecte de dons d'échantillons qui comprend une liste complète des noms et adresses des donateurs.
2. Tous les dons sont soumis et reçus dans les 60 jours suivant votre collecte de fonds.

Informations de réception fiscale – Dons de particuliers

Les particuliers sont admissibles à un reçu fiscal lorsque les critères suivants sont remplis:

- Des dons de 20 \$ ou plus sont faits
- Les reçus ne peuvent être émis qu'aux personnes qui font le don
- Le nom et l'adresse complets (y compris le code postal) du donneur et le montant donné doivent être enregistrés et soumis. L'utilisation de notre formulaire de collecte de dons d'échantillons (annexe B) est un moyen facile de recueillir ces renseignements.

Un bénévole qui recueille des dons ne peut demander de reçus fiscaux sur les dons faits par les donateurs qui ont renoncé à recevoir un reçu fiscal, car le bénévole n'est pas le véritable donateur. Un reçu fiscal ne peut être émis si aucun renseignement n'est recueilli ou fourni par un donateur.

Un reçu fiscal ne peut être délivré si un particulier reçoit une prestation en échange d'un paiement effectué, comme une tombola ou un billet d'achat de 50/50, car il n'est pas considéré comme un don aux yeux de l'ARC.

Diviser un reçu

Un reçu de répartition sera utilisé si le prix du billet, de l'inscription ou du droit d'entrée dépasse la juste valeur marchande de la collecte de fonds. La juste valeur marchande, telle que définie sur le site Web de l'ARC, « est généralement la valeur en dollars la plus élevée que vous puissiez obtenir pour votre propriété dans un marché ouvert et illimité entre un acheteur volontaire et un vendeur volontaire qui est informé et agit indépendamment l'un de l'autre. »

La juste valeur marchande comprend:

- Tous les produits ou services fournis à un participant à un événement de collecte de fonds
- Divertissement
- Aliments et boissons
- Tout autre avantage supplémentaire

Exemple de juste valeur marchande : Si un particulier achète un billet de gala pour 200 \$ et que la juste valeur marchande du divertissement, du cadeau/du swag du participant, de la nourriture et des boissons est de 125 \$, alors un reçu d'impôt peut être émis pour 75 \$ (200 \$ - 125 \$ = 75 \$).

Dons-cadeaux en Nature

Si une personne choisit de donner un article plutôt que de l'argent, la juste valeur marchande doit être établie. Cela peut être fait par:

- Obtenir une facture d'achat ou une autre preuve d'achat
- Avoir une évaluation indépendante et la valeur de l'article par un tiers (requis pour les articles d'une valeur supérieure à 1 000 \$). C'est la responsabilité du donateur.
- Obtenir une liste de prix actuelle pour l'article dans une entreprise commerciale reconnue opérant indépendamment du donateur

Un reçu fiscal ne peut être délivré pour:

- Les services personnels ou professionnels comprennent les services juridiques, de divertissement, de transport et de restauration
- Cartes-cadeaux, sauf si le donneur achète la carte et fournit le reçu

C'est parce qu'aucun échange de biens n'a eu lieu; au contraire, une promesse a été faite de fournir un service ou un produit à une date ultérieure.

Les particuliers ne peuvent recevoir de reçu officiel pour les impôts suivants :

- Achats aux enchères (en direct ou silencieux)
- Achats de billets de tirage au sort ou 50/50

Informations de réception fiscale – Contributions des entreprises

Les entreprises et les entreprises peuvent donner de la manière suivante:

a. Dons et promesses

Un reçu fiscal sera émis si le contributeur est une entreprise et ne reçoit aucun avantage prédéterminé (par exemple, publicité dans une brochure, reconnaissance du logo lors d'un événement ou sur un site Web, billets). MitoCanada peut fournir des reçus fiscaux pour les dons de plus de 20 \$.

b. Sponsors

Si le contributeur est une entreprise et reçoit des avantages de reconnaissance (par exemple, publicité dans une brochure, reconnaissance du logo lors d'un événement ou sur un site Web), la contribution est considérée comme parrainage et n'est pas admissible à un reçu d'impôt.

c. Dons en nature

Si le contributeur est une entreprise et fait don d'un article pour une utilisation dans une vente au tirage au sort, silencieuse ou en direct, un reçu ne peut être émis que pour la juste valeur marchande de l'article. Veuillez consulter la définition de la juste valeur marchande ci-dessus. Les biens physiques de l'entreprise doivent être transférés à MitoCanada pour recevoir un reçu fiscal.

Si vous avez des questions concernant les reçus fiscaux, veuillez contacter notre équipe de collecte de fonds fundraising@MitoCanada.org.

Lignes directrices sur l'utilisation du logo

MitoCanada vous fournira un logo « en soutien à la mitocanada » pour vos supports promotionnels. Le logo peut être fourni sur des fonds transparents ou blancs, selon les besoins. Nous pouvons également fournir des versions haute résolution pour les imprimantes et les équipes de conception.

Pour tout matériel portant notre logo, veuillez envoyer une preuve à l'équipe de collecte de fonds MitoCanada fundraising@MitoCanada.org ou approbation au moins 3 semaines avant l'impression ou la PUBLISSION. Veuillez ne pas modifier ou combiner les logos.

En soutien
mitocanada

Nous vous demandons également de conserver la couleur du logo.

Pour référence à l'imprimante, notre couleur de logo est:

Couleur	CMYK	RBG
Vert	C28-M0-Y50-K24	122-193-65
Brun/gris	C0-M7-Y16-K51	124-105-84